

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7286543301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7286543301>

Cette annonce a été mise en ligne le **30 mars 2022** sur **Actu.fr - Publicateur Libre**
Pour le département : **53 - MAYENNE**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testaments olographes en date des 7 avril 1998 et
24 mai 2002,

Madame Odile Marie Berthe Madeleine AUGAULT, en son
vivant retraitée, demeurant à SAINT AIGNAN SUR ROE
(53390) 26, résidence du chêne.

Née à SAINT-AIGNAN-SUR-ROE (53390), le 13 octobre
1928.

Veuve de Monsieur Albino PIANTONI et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROE (53390)
(FRANCE), le 11 janvier 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet
d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de
description de testament reçu par Maître Rémi
ARNAUDJOUAN, Notaire membre de la société « Rémi
ARNAUDJOUAN, notaire associé d'une société
d'exercice libéral à responsabilité limitée, titulaire d'un
Office Notarial » ayant son siège à OMBREE D'ANJOU
(Maine et Loire) 1 rue du Général Leclerc, Pouancé, le 28
mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les
conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée
par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement
de la succession : : Maître Rémi ARNAUDJOUAN, notaire

à OMBREE D'ANJOU (49420) 1 rue du Général Leclerc,
référence CRPCEN : 49101 dans le mois suivant la
réception par le greffe du tribunal judiciaire de LAVAL de
l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et
copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la
procédure d'envoi en possession.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex

